

**Rapport de minorité de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR11.19PR
concernant**

**une demande de crédit d'étude de Fr. 880'000.-- pour développer l'étape 1
de la requalification de la Traversée Sud-ouest entre Mujon et Roger-de-Guimps
(rues du Cheminet, du Curtil-Maillet, des Bouleaux, d'Orbe entre les deux précédentes et du Midi)**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé les 15 août et 17 octobre 2011. Elle était composée de Mesdames et Messieurs Aude BRIAND, Claire-Lyse DETREY, Martine FREY TAILLARD, Pierre CHERBUIN (remplacé à la 2^e séance par M. Jérôme WULLIAMOZ), Nicolas SCHIRINZI, Daniel BURDET (rapporteur de majorité), et de la soussignée, Pierrette ROULET-GRIN (rapporteuse de minorité). La délégation municipale était composée de Mme Marianne Savary, municipale, assistée de MM. Bärtschi et Aubert, du Service de l'Urbanisme et des Bâtiments. Nous les remercions pour les informations et documents fournis.

Objectifs du projet et planification

Faisant partie du concept urbanistique AGGLO-Y, cette « Traversée Sud-Ouest » est proposée comme un axe prépondérant de circulation. Elle part de la route de Lausanne à la hauteur du Parc Scientifique et Technologique en empruntant successivement le chemin de la Sallaz, la rue du Midi, celle de Curtail-Maillet, puis -sur toute sa longueur- la rue du Cheminet. Cette traversée complète de la ville aboutit sur la rue Edouard-Verdan au droit des anciens ateliers Leclanché. A noter que ce projet est la première demande de crédit adressée à ce Conseil communal en vue d'une réalisation d'envergure portant le label AGGLO-Y. Dans sa demande de crédit d'étude, la Municipalité explique que ce projet a pour objectif général d'améliorer la qualité de vie des habitants, la qualité urbaine de la ville, comme celle de ses quartiers, ainsi que la qualité des déplacements pour tous les usagers – en matière de sécurité comme de confort. L'objet devrait être étudié durant l'année 2012, mis en chantier en avril 2013 et livré en octobre 2014.

Financement et subventionnement

Pour réaliser cette traversée Sud-Ouest (longue de 2,4 km), on entend commencer par le tiers central de sa longueur, soit le tronçon couvrant les 800 mètres de rues et de carrefours situés entre les intersections « Midi- Roger de Guimps » et « Cheminet-rue du Canal ». La Municipalité demande d'abord un crédit d'étude de 880'000 fr, qui serait suivi –début 2013- d'une demande de crédit d'ouvrage de 17 millions de francs pour aménager ces 800 m. Notons que sont comprises dans ces montants les sommes nécessaires à l'actualisation des conduites en sous-sol, eaux claires, eaux usées, gaz et électricité. Pour cette dépense globale d'environ 18 millions de fr - soit le coût le plus important compris dans le projet de programme AGGLO-Y - la Municipalité compte sur une subvention de 1,2 million de fr de la Confédération, dans le cadre du soutien que celle-ci apporte aux projets d'agglomération.

Evaluation du projet

Comme la Municipalité, les huit membres de la Commission ad hoc qui ont examiné cette première étape de la Traversée Sud-Ouest - ont tous pour ferme volonté de rendre la ville agréable à vivre, de veiller au bien-être de ses habitants, de concevoir des rues où les circulations automobile-cycliste et piétonne cohabitent harmonieusement, comme de préserver la qualité de l'air et la sécurité de tous.

Les avis des uns et des autres divergent cependant quant aux moyens permettant d'atteindre ces objectifs, et c'est ce qui vaut aujourd'hui à ce Conseil de se voir présenter deux rapports - l'un de majorité, l'autre de minorité.

Si cinq des membres de la Commission suivent la Municipalité en acceptant l'ambiguïté de cette traversée Sud-Ouest - désignée comme axe prépondérant de circulation et prétendant également donner la priorité aux piétons et aux cyclistes - les trois autres commissaires privilégient réalisme et pragmatisme, et font l'évaluation suivante :

1. sur toute la traversée Sud-Ouest, nous sommes dans des rues vouées quasi exclusivement à l'habitat où l'on compte logiquement quatre grands établissements scolaires à leurs abords immédiats, avec les mouvements d'enfants et de parents qui en sont le corollaire.
2. le gabarit de la plupart des rues traversées n'est pas extensible puisque qu'elles sont construites de manière dense sur toute leur longueur : elles ne pourront donc pas accueillir en toute sécurité la circulation, dont l'intense trafic automobile dont souffrent depuis trop longtemps les bordiers de la rue du Midi, notamment.
3. le bon sens voudrait donc qu'aujourd'hui on utilise d'abord les 20 millions de fr que la Municipalité a déjà inscrit à son plan des investissements 2011-2015 pour réaliser rapidement une route de contournement à l'Ouest de la ville, dans des zones pas ou peu construites. Ceci aurait pour effet immédiat de soulager les rues du Midi, du Curtil-Maillet et du Cheminet de la circulation de transit qui les encombre. Munie de pénétrantes, cette nouvelle rue - limitée 50 km/h - irriguerait depuis l'extérieur les quartiers d'habitation Pierre-de-Savoie, Roseyres, Valentin, Graveline et Les Isles, ainsi que le nouveau Centre sportif, les divers collèges et le Centre professionnel. Ceci fait, la Municipalité pourrait à loisir revenir devant ce Conseil avec un projet de réaménagement des rues Midi-Curtil-Maillet-Cheminet, enfin apaisées.
4. de plus, on constate qu'à part quelques vagues esquisses conceptuelles, aucun plan directeur communal actualisé – comprenant les nouveaux sites qu'on destine à l'habitat, les futures zones d'activités accueillant les postes de travail, la hiérarchisation du réseau routier, les plans des pistes cyclables ou de stationnement qui vont avec – aucune actualisation de tout cela n'a été présentée ni acceptée par le Conseil communal.

Conclusions :

La minorité de la commission, formée de Aude Briand, Nicolas Schirinzi et de Pierrette Roulet-Grin, considère

- que le Conseil communal ne dispose pas actuellement d'une vision globale du développement de la ville, d'un plan stratégique adopté en matière de mobilité et de stationnement, en bref de documents finalisés lui permettant de prendre de sûres et cohérentes décisions,
- que les prérequis nécessaires à la mise en oeuvre du préavis no 19 ne sont pas réalisés,
- qu'une initiative communale demandant la construction d'une route de contournement à 50 km/h dans la partie Sud-Ouest du territoire communal est en cours,
- que tant par respect de l'électeur que du contribuable, il est impératif d'attendre l'issue de ce processus démocratique avant d'investir un aussi important crédit d'étude (880'000 fr conduisant à un ouvrage de 17 millions de fr), dite étude pouvant être dépassée à court terme.

Vu ce qui précède, la minorité de la Commission recommande au Conseil communal de ne pas entrer en matière sur ce préavis, le cas échéant de le renvoyer à la Municipalité.

Yverdon-les-Bains, le 18 novembre 2011

La rapportrice de minorité


P. Roulet-Grin